

INFORMATION PRESSE

Il y a plus de deux mois un rendez-vous a été demandé à la préfecture et à La Métropole afin de pouvoir débattre sur la mise en œuvre des ZCR (Zones de Circulation Restreinte) vis à vis des usagers des deux roues motorisés (2RM).

Face à l'impossibilité à ce jour d'obtenir ce rendez-vous la FFMC 69 appelle les motards à se joindre à la délégation de l'antenne pour remettre un nouvel exemplaire du courrier à ces mêmes destinataires afin de ré-itérer notre demande.

Rendez-vous vendredi 28 avril à 13h30 - place Bellecour pour accompagner la FFMC 69

Depuis le 12 décembre 2016 sans aucune concertation avec les usagers une Zone à Circulation Restreinte (ZCR) a été instauré par un décret de la préfecture du Rhône, en concertation avec La Métropole.

Dans cette ZCR sont interdits, dès que le seuil d'alerte à la pollution D2 est atteint ou seulement s'il est prévu qu'il soit atteint, tous les deux roues motorisés (2RM) dont l'immatriculation est antérieure au 1er juillet 2004 s'ils n'ont pas la plaque avec "le bon chiffre".

En cas de seuil d'alerte D3 cette interdiction peut même être étendue aux 2RM d'avant le 1er janvier 2007.

Or la majorité des alertes ont pour origine un dépassement du taux de particules fines PM10, certes causés par la circulation mais pour lesquelles les 2RM n'interviennent que très peu (les autres alertes ont pour origine un taux d'ozone trop important et dans ce cas la restriction de circulation n'a que peu d'incidence).

Non seulement l'interdiction des véhicules 2RM en cas d'épisode de pollution n'amène qu'une amélioration, au mieux, insignifiante sur la qualité de l'air mais en plus cela peut avoir le résultat inverse en décourageant les utilisateurs d'utiliser leur 2RM au profit de leur véhicule automobile, dont plus de la moitié sont des véhicules diesel, largement impliqués dans la pollution aux particules fines.

Nous demandons donc, par cette première action, à être reçu par la préfecture et la métropole afin de faire le point sur ces restrictions de circulation.

Sans réponse de la part des services concernés l'action sera reproduite jusqu'à l'obtention d'une réponse.

Pour la FFMC

Contact presse : 07 70 61 89 75

**FEDERATION FRANCAISE DES MOTARDS EN COLERE
ANTENNE DU RHÔNE**

19 avenue Jean Jaurès – 69007 Lyon – Tél. : 07.70.61.89.75

ffmc69@ffmc.fr - www.ffmc69.org

